

Avis de constitution

SOCIETE « ANGAMAN SHOP MOBILE CÔTE D'IVOIRE » en abrégé «  
ASM-CI »

Siège ABIDJAN YOPOUGON SIDECI à côté de la  
pharmacie AKADJOBA, Lot 8626, Ilot 138

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 08/05/2025, et enregistrés au CEPICI le 23/05/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ANGAMAN SHOP MOBILE CÔTE  
D'IVOIRE » en abrégé « ASM-CI »

Objet : Distribution de produits.  
Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts  
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en  
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement  
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN YOPOUGON SIDECI à côté de la  
pharmacie AKADJOBA, Lot 8626, Ilot 138

Dirigeant(s) M ANGAMAN KOUADIO KAN URBAIN  
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-07502 du 22/07/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°44896/GTCA/RC/2025 du 22/07/2025

